

Orientation prioritaire de DPC pour les psychomotriciens

Psychomotriciens

Fiche de cadrage n°195

1 Intitulé de l'orientation

195. Perfectionnement de la pratique du bilan psychomoteur

2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

Contexte

L'évaluation psychomotrice, contribue au dépistage ainsi qu'à la prévention de l'errance diagnostique et du sur-handicap. Elle s'effectue au sein d'une démarche permettant d'aboutir à un diagnostic indispensable pour décider de l'opportunité et, le cas échéant, de la mise en œuvre d'un projet d'intervention personnalisé et bientraitant, puis à l'évaluation des effets et impacts de celui-ci. L'analyse du psychomotricien repose sur des données scientifiques fondées sur les preuves, issues des sciences biomédicales et des sciences humaines et sociales telles que la neurologie, la pédagogie, la psychologie, les neurosciences, la sociologie, la psychiatrie, ou encore les sciences du mouvement. Le bilan psychomoteur est cité notamment dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques en vigueur édictées par la HAS, les recommandations issues des expertises de l'INSERM et des Centres Ressources et d'Expertise de référence.

Objectifs

Permettre aux professionnels :

- de s'adosser à une conception commune des troubles faisant référence aux dernières avancées et classifications scientifiques (notamment CIM 11 et DSM-5) ;
- d'agir pour les démarches de dépistage et de diagnostic auprès de toutes les populations ;
- d'utiliser des protocoles de bilan psychomoteur s'appuyant sur des outils d'évaluation et des méthodes d'investigation clinique validés et recommandés ;
- d'harmoniser la pratique du bilan psychomoteur par les psychomotriciens ;
- de développer la démarche du bilan psychomoteur sous l'angle des sciences médicales et des sciences humaines ;
- de contribuer à l'orientation des personnes et à la coordination des évaluations multidisciplinaires fonctionnelles et diagnostiques.

3 Périmètre de l'orientation

Thématiques concernées par la présente orientation :

Les actions proposées devront permettre, selon l'expérience du professionnel et la ou les populations concernées, de :

- **Renforcer la connaissance, la capacité à choisir et utiliser les outils d'évaluation de référence adaptés, en fonction de la personne :**
 - Tranche d'âge
 - Indications
 - Biais des outils d'évaluation
 - Pathologie(s) et handicap(s) avéré(e)s
 - Choix du type d'évaluation
 - Dépistage
 - Evaluation fonctionnelle
 - Evaluation diagnostique
 - Modalités de l'évaluation
 - Echelle
 - Grille d'observation
 - Entretien d'anamnèse
 - Entretien clinique
 - Questionnaire
 - Examen clinique

- **Maîtriser l'évaluation du profil psychomoteur :**
 - Evaluation des fonctions cognitives en lien avec le mouvement
 - Evaluation des fonctions émotionnelles
 - Evaluation des fonctions psychomotrices telles que :
 - la perception et la conscience du corps
 - la perception et l'adaptation rythmique
 - la perception, l'orientation, la structuration et l'adaptation spatiale
 - la latéralité
 - la poursuite oculaire et la coordination oculo-motrice
 - la motricité fine
 - les gnoso-praxies
 - la motricité globale : équilibre statique et dynamique, coordinations dynamiques générales
 - le tonus
 - Evaluation de l'intégration et de la modulation sensorielle
 - Evaluation des fonctions motrices
 - Evaluation des traitements perceptifs et perceptivo-moteurs
 - Evaluation des habiletés sociales et de la communication
 - Evaluation des habiletés motrices
 - Evaluation des habiletés adaptatives

- **Maîtriser la méthodologie de la démarche diagnostique :**
 - Investigation clinique
 - Diagnostic positif
 - Diagnostic différentiel
 - Recherche des comorbidités
 - Coordination avec les autres acteurs de l'évaluation et du soin :

- Indications d'adressage aux autres professionnels de santé, notamment l'examen orthophonique, psychologique, neuropsychologique, ergothérapique, kinésithérapique, orthoptique et autres examens médicaux (ex ; EEG, IRM, TDM)
- Mise en œuvre de préconisations à destination des patients et des autres acteurs

Attendus pédagogiques

- L'action devra porter spécifiquement sur l'un des trois éléments suivants :
 - choix et maîtrise des outils
 - maîtrise de l'évaluation du profil psychomoteur
 - maîtrise de la méthodologie de la démarche diagnostique.
- Les actions portant sur le choix et la maîtrise des outils devront nécessairement comprendre une partie présentielle avec une manipulation desdits outils
- L'action devra s'appuyer sur :
 - les recommandations de bonnes pratiques en vigueur édictées par la HAS, les recommandations issues des expertises de l'INSERM et des Centres Ressources et d'Expertise de référence.
 - les protocoles de bilan psychomoteur existants, les outils d'évaluation et les échelles validés, recommandés et/ou standardisés.

Modes d'exercice :

- Libéral
- Salariés en centres de santé conventionnés
- Autres salariés
- Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux

Orientation prioritaire de DPC par profession / spécialité

Psychomotriciens

Fiche de cadrage n°196

1 Intitulé de l'orientation

196. Education Psychomotrice à destination de l'enfant de 0 à 3 ans

2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

Contexte

Le développement de l'éducation psychomotrice devient une nécessité dans le cadre du développement de la politique de petite enfance, et de la stratégie des 1000 premiers jours en particulier. Cette activité du psychomotricien vient chapeauter ses actions de prévention et de stimulation psychomotrice auprès du jeune enfant, au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – EAJE ou les Réseaux d'Assistante Maternelle – RAM. Cette activité, s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique, contribue à un accompagnement du développement psychomoteur de l'enfant et aux politiques de repérage précoce, notamment celle portée par la Stratégie Nationale Autisme au sein des Troubles du Neurodéveloppement. Elle est également contributive de la politique d'inclusion en cours de déploiement du fait de la capacité du psychomotricien à accompagner spécifiquement l'enfant handicapé ou à besoins particulier en milieu ordinaire.

Objectifs

Développer les compétences et enrichir les activités du psychomotricien en matière d'éducation psychomotrice dans le champ de la petite enfance, auprès de l'enfant sain comme de l'enfant présentant un trouble, une pathologie ou un handicap, dans les services d'accueil dédiés.

Permettre aux professionnels :

- de mieux participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pédagogique
- mettre en place des ateliers et des programmes d'éducation psychomotrice et d'éveil corporel, visant notamment le soutien au développement psychomoteur d'une part, et plus spécifiquement celui des apprentissages préscolaires d'autre part ;
- connaître les différentes approches pédagogiques en éducation psychomotrice ;
- savoir comment à quelle fréquence réajuster leurs connaissances sur le développement psychomoteur et les approches éducatives ;

- analyser et accompagner les enjeux du soutien à la parentalité et comment concevoir ? des actions basées sur l'éducation psychomotrice ;
- être capable d'aménager des espaces favorable à l'éducation psychomotrice selon l'âge, le nombre d'enfants, la présence ou non des parents ou d'autres professionnels ;
- renforcer la capacité à repérer précocement des écarts de développement.

3 Périmètre de l'orientation

Thématiques concernées par la présente orientation :

- Dans le domaine de la construction d'un projet pédagogique d'éducation psychomotrice :
 - identification des objectifs à cibler et les moyens à mettre œuvre en fonction de l'âge de l'enfant ou du groupe d'enfant ;
 - construction d'une progression pédagogique qui prenne en compte les acquis de ou des enfants et puisse s'appuyer sur leur zone proximale de développement ;
 - évaluation de la pertinence du projet et ses impacts ainsi que sa compatibilité avec les contraintes matérielles et humaines du service ;
 - adaptations pour les enfants présentant un trouble, une pathologie ou un handicap ;
 - Intégration du projet d'éducation psychomotrice dans un projet pédagogique plus large et en pluriprofessionnalité avec les autres professionnels concernés ;
 - Organisation et animation d'ateliers parents-enfants en levier actions de soutien à la parentalité ou de guidage parental.
- Dans le domaine de la stimulation psychomotrice :
 - Conception d'activités susceptibles de stimuler isolément ou conjointement une ou plusieurs fonctions psychomotrices impliquées dans le développement psychomoteur ;
 - Conception des activités susceptible de stimuler isolément ou conjointement une ou plusieurs fonctions psychomotrices impliquées dans le développement des apprentissages préscolaires ;
 - Principes d'adaptation de l'environnement matériel et humain aux particularités de développement ou aux besoins spécifiques d'un enfant présentant un trouble, une pathologie ou un handicap ;
 - Participation aux actions de prévention tertiaire pour les enfants présentant un trouble, une pathologie ou un handicap.

Attendus pédagogiques

- L'action devra décliner spécifiquement et de façon exclusive l'un des deux domaines suivants :
 - construction d'un projet pédagogique d'éducation psychomotrice,
 - stimulation psychomotrice

- L'action devra s'appuyer sur :
 - le renforcement des connaissances sur les différentes approches pédagogiques, notamment issues des dernières publications en Sciences de l'Éducation
 - les bonnes pratiques en vigueur édictées par la HAS
- Les actions portant sur la stimulation psychomotrice devront nécessairement comprendre une partie présentielle

Modes d'exercices :

- Libéral
- Autres salariés
- Salariés d'établissement de santé